



Collège St Exupéry

**Parents des élèves
VIE SCOLAIRE**

2017 – 2018

▶ L'équipe vie scolaire:

- **1 CPE**
- **7 Assistants d'éducation** sur la semaine (équivalent de 4,75 temps plein)
- **1 assistant pédagogique** pour l'aide aux devoirs à 12h20 ou 13h

Travail des assistants d'éducation :

- Encadrement des élèves en dehors des heures de cours
(récréations, demi-pension, heure de permanence...)
- Appels des parents quand l'élève est absent
- Gestion des justificatifs d'absence

Une journée au collège

▶ MATIN

- ▶ 8h00 : ouverture du collège **Retard si élève arrive dans le hall après la 1^{ère} sonnerie**
- ▶ M1. 8h10-9h05: début des cours → 8h05
- ▶ M2. 9h10-10h05 → 9h05
- ▶ 10h05-10h20: Récréation
- ▶ M3. 10h20-11h20
- ▶ M4. 11h25-12h20

- ▶ 11h25 : début du restaurant scolaire. 1^{er} service
- ▶ 12h20 : 2^{ème} service.

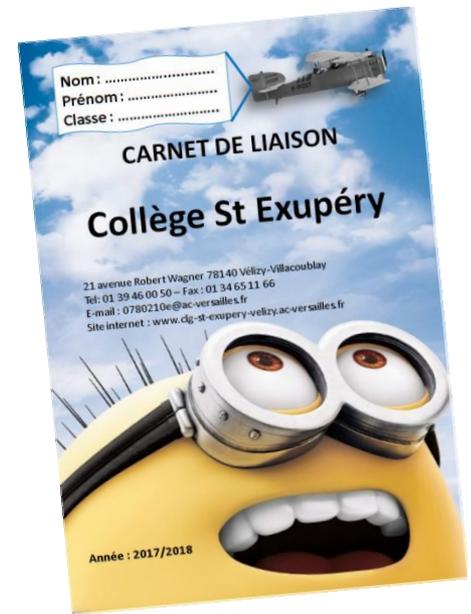
▶ APRES-MIDI

- ▶ S1. 13h-13h55 **Retard → 12h55**
- ▶ S2. 14h-14h55 → 13h55
- ▶ 14h55-15h10: récréation
- ▶ S3. 15h10-16h10
- ▶ S4. 16h15-17h10

Les élèves se rangent dans la cour en début de demi-journée et après les récréations.

Le carnet de liaison

- « Passeport » de l'élève, il doit toujours l'avoir avec lui !
- Outil incontournable de liaison entre la famille et le collège
- A vérifier très régulièrement !
- *Règlement intérieur, renseignements, modifications d'emplois du temps, prise de rendez-vous, assiduité, ponctualité, mérite, discipline...*



L'étude

- ▶ Lorsque les élèves n'ont pas cours (professeur absent, EDT), ils sont pris en charge dans une salle d'étude par les assistants d'éducation.
- ▶ Une charte définit les règles à suivre pendant ce temps
- ▶ Les élèves doivent profiter de ce temps (prévu ou imprévu) pour s'avancer dans leur travail

Charte de la salle d'étude

- 1) Les élèves doivent se ranger avant chaque entrée
- 2) Les élèves sont placés par l'assistant d'éducation
- 3) Les cahiers sont ramassés par les assistants d'éducation
- 4) La salle de permanence est un lieu de travail : le **calme** et le **silence** sont obligatoires
- 5) Aucun déplacement n'est autorisé
- 6) Les élèves doivent prévoir du travail ou de la lecture. Si l'élève n'a emporté aucun travail, l'assistant d'éducation lui fournira du travail.
- 7) Une demande de renseignements doit se faire avec les formules de politesse et en levant le doigt
- 8) Les élèves doivent mettre les chaises sur la table à la fin de l'heure

Si ces règles ne sont pas respectées, l'élève s'expose à des punitions et sanctions

Les punitions

Date	Nom	Oubli de matériel	Oubli de matériel	Attitude incorrecte	Observations	En cas de retenue	Salle	Signature des parents (ou du responsable légal)
						Le _____ à ___ h__		
						Le _____ à ___ h__		
						Le _____ à ___ h__		
						Le _____ à ___ h__		
						Le _____ à ___ h__		
						Le _____ à ___ h__		
						Le _____ à ___ h__		
						Le _____ à ___ h__		

REMARQUES SUR LE TRAVAIL ET LA CONDUITE - PUNITIONS

Suivi des absences

En cas d'absence, rôle des parents :

- Prévenir le collège par téléphone le plus rapidement possible
- Préparer la justification dans le carnet (billet rose) →

ABSENCE 3

ABSENCE 3

Nom _____ Prénom _____ classe _____
a été absent(e) depuis le _____ à _____ h
retrouvera le _____ à _____ h
Motif _____
L'élève est autorisé(e) à rentrer en classe
le _____ à _____ h
Signature des Parents ou du Responsable légal



Les élèves ne seront pas autorisés à sortir dans la journée s'ils ont encore cours (même avec un mot), en cas d'urgence, il faut qu'un responsable légal se déplace au collège pour récupérer son enfant.

→ **4 demi-journées d'absences non justifiées dans le mois peuvent faire l'objet d'un signalement à la DSDEN** (*direction des services départementaux de l'Éducation nationale*).

Vérification des absences sur Pronote :

Date	Motif	Heures cours	1/2 j	Statuts			RA
				Just.	H.Eta	Santé	
le 19/12 de 08h10 à 18h00	■ MALADIE justifi	5h00	2	OUI	OUI	OUI	✓
le 27/01 de 11h10 à 16h10	■ MALADIE justifi	3h00	2	OUI	OUI	OUI	✓
Totalité		8h00	4				

Les absences cantines

- ▶ Exceptionnellement, vous pouvez rédiger une absence cantine pour que votre enfant ne mange pas à la cantine.

Démarche à suivre :

- Sur papier libre : indiquer nom et classe de votre enfant, attention à bien dater (*en cas de doute sur l'authenticité de l'absence, nous appelons les parents pour vérification*)
- Votre enfant doit mettre cette absence dans la boîte aux lettres devant la vie scolaire avant la fin de la récréation du matin (10h20).

Votre enfant aura le statut « externe » le jour de son absence cantine

Les absences déposées après l'heure limite ne seront pas prises en compte.



La facturation de la cantine est basée sur un forfait, les repas non pris seront facturés.

Tenues vestimentaires

- ▶ Attention aux tenues de vos enfants pour venir au collège
- ▶ Les élèves portant :
 - jean troué ou vêtement déchiré
 - t-shirt avec message déplacé
 - sac à main

devront porter une blouse ou se changer pour suivre leurs cours de la journée.

Conseils pour éviter incident

▶ Risques de vol

- Utilisation du portable interdite, attention au rangement du téléphone !
- Si l'élève détient de la monnaie sur lui, attention au rangement
- Les trottinettes et vélos doivent être attachés

▶ Problèmes avec d'autre(s) élève(s)

- Informer les équipes du collège si vous avez connaissance d'une difficulté
- Etre attentif aux réseaux sociaux de vos enfants, beaucoup d'incidents liés aux échanges en ligne